



2014-05
131

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 12 mai 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson. Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance. M. Claude Blais, Siège #6 est arrivée à 20:25.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire donne l'état d'avancement du dossier médiatisé en sujet des ingénieurs de BPR Groupe Conseil. Un pamphlet "Rapide" a été distribué durant le mois d'avril et une rencontre avec les ingénieurs de la firme a eu lieu mardi le 6 mai dernier. Une prochaine rencontre avec les ingénieurs est prévue le 15 mai prochain et un nouveau "Rapide" sera transmis par la suite pour bien informer la population sur ce dossier.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs personnes sont présentes pour le dossier de Place Bonne Entente qui a été, une fois de plus, victime de la crue printanière de la rivière Beaurivage. Beaucoup de questions seront régularisées par la Sécurité Civile et la première étape consiste à changer le statut de la zone. D'autres questions demeurent:

M. Alain Giguère - Selon son hypothèse, la Sécurité Civile transmet les montants selon l'évaluation. Est-ce que la municipalité serait prête à aider financièrement les citoyens de ce secteur en compensant la portion du marché ?

M. le Maire répond que, le travail de la municipalité dans le dossier consiste à produire une démarche de changement de statut de zone et qu'elle va défrayer pour cette portion le travail d'un arpenteur géomètre. Il n'y aura pas d'autres déboursés.

M. Hervé Houde - L'évaluation des immeubles, compte tenu de la situation n'est pas réelle. Est-ce possible de demander à la MRC de constater la baisse et de produire une nouvelle évaluation permettant de prendre en compte le statut de l'immeuble.

M. le Maire répond que, nous procéderons à des vérifications avec M. Beaudry de la MRC de Lotbinière.

M. Guy Turgeon - Pourquoi, nous savons tous que cette zone était inondable et que c'est maintenant que cela est constaté de façon réelle.

M. le Maire répond que, les cartes ne sont pas produites en temps réelle. C'est ponctuel comme travail et que, force de constater que depuis quelques années la situation est beaucoup plus problématique. La Municipalité a le droit de légiférer et dans l'avis de motion qui produira un nouveau règlement, nous utilisons le pouvoir de ne pas attendre la révision des zones et de produire le changement nous-mêmes.

Le travail de l'arpenteur géomètre prend environ trois semaines et le règlement sera effectif après la séance publique du 9 juin 2014.

2014-05
132

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **02 - MOT DU MAIRE**
- **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**
- **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - **06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014
 - **06.02** - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 mai 2014
- **07 - FINANCES**
 - **07.01** - Comptes à payer
 - **07.02** - Avis de motion - Abroger le règlement 292-00-08 pour modifier le fonds de roulement par le règlement 476-14
 - **07.03** - Acceptation - Règlement d'emprunt de la RIGMRB pour l'achat d'un camion
 - **07.04** - Programme Hydro Québec PMVI - Répartition du chèque

de 40 675.44 \$

• **08 - URBANISME**

• **08.01** - Avis de motion - Modification au règlement 366-08 relatif aux permis et certificats et remplacer par le 474-14

• **08.02** - Avis de motion - Abroger le règlement 438-11 régissant les usages conditionnels et le remplacer par le règlement 475-14

• **08.03** - Demande de PIIA pour le 1655 rue Principale

• **08.04** - Dérogation mineure - 603, rue Pard

• **08.05** - Dérogation mineure pour la subdivision d'un lot non-desservi sur la rue Domaine St-Pierre

• **08.06** - Dérogation mineure - 128, rue Lacasse

• **08.07** - Demande de PIIA pour le 1730, rue Principale

• **08.08** - Avis de motion - Modification au règlement 403-10 & 363-08 par le règlement 477-14 pour les zones de contraintes majeures et zone d'inondation de grand courant

• **09 - LOISIRS**

• **09.01** - Pas de sujet au dossier.

• **10 - INFRASTRUCTURES**

• **10.01** - Autorisation - Appel d'offre pour deux camionnettes

• **10.02** - Discussion - Fossé entre la zone agricole et la zone urbaine / Secteur des Érables

• **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

• **11.01** - Appui - Prolongation du bail du centre de la petite enfance / CPE Jolibois

• **11.02** - Appui - Relocalisation du centre de la petite enfance / CPE Jolibois

• **12 - RESSOURCES HUMAINES**

• **12.01** - Pas de sujet au dossier.

• **13 - CONTENTIEUX**

• **13.01** - Représentation - Vente pour non paiement de taxes

• **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

• **14.01** - Représentation - La classique des Étoiles

• **14.02** - Représentation - Tournoi bénéfice du Golf de Lotbinière

• **14.03** - Représentation - Tournoi de la Caisse populaire St-Agapit-St-Gilles

• **15 - SÉCURITE CIVILE**

• **15.01** - Acquisition - Appareil respiratoire de type Firehawk M7

• **16 - VARIA**

• **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

• **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin, que le point 8.08 soit traité en suite du point 6.02 pour que les gens qui représente Place Bonne Entente puissent se faire entendre. Résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec le changement demandé.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en

session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2014-05
134**

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 mai 2014

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 mai 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

07 - FINANCES

**2014-05
135**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand de payer les comptes du mois de avril 2014 répartis ainsi:

29 424.12 \$ pour factures payées par chèque;

13 920.66 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

2 773.65 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

33 668.49 \$ versé en salaires au cours du mois de avril 2014.

Adoptée unanimement.

07.02 - Avis de motion - Abroger le règlement 292-00-08 pour modifier le fonds de roulement par le règlement 476-14

Avis de motion est donné par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal abroge le règlement 292-00-08 et la portion de la résolution 01-04-51 en sujet du fonds de roulement pour créer le règlement 476-14;

Que, le Conseil municipal souhaite augmenter le fonds de roulement.

2014-05
136

07.03 - Acceptation - Règlement d'emprunt de la RIGMRB pour l'achat d'un camion

Attendu que, la RIGMRB souhaite acquérir un nouveau camion pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Attendu que, la RIGMRB produira une dépense de 260 000 \$ réparti tel que le règlement 003-2014 par un emprunt de 150 000 \$ et l'appropriation au fonds général de 110 000 \$

Attendu que, les municipalités qui constituent la RIGMRB doivent produire une résolution d'acceptation pour que cet achat soit autorisé;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Robert Samson

Que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière accepte le règlement 003-2014 tel que présenté par la RIGMRB;

Adopté unanimement

2014-05
137

07.04 - Programme Hydro Québec PMVI - Répartition du chèque de 40 675.44 \$

Attendu que, nous recevrons un montant de 40 675.44 \$ du programme PMVI de Hydro Québec tel qu'expliqué à la résolution 2014-01-30;

Attendu que, le Conseil municipal souhaite investir les montants pour améliorer ou construire des infrastructures;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, tel que le Conseil le souhaite, les montants soient répartis comme suit :

- 10 000 \$ pour l'amélioration du parc situé en bordure des rues Hamel et Route 269;

- 30 675.44 \$ au règlement 465-13 pour la mise en place aux normes du MDDEP du dépôt à neige situé dans la rue des Industries.

Adopté unanimement

08 - URBANISME

08.01 - Avis de motion - Modification au règlement 366-08 relatif aux permis et certificats et remplacer par le 474-14

Avis de motion est donné par Mme Carole Dubois, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 474-14.

Aux fins de modifier le règlement numéro 366-08 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" de façon à :

Abroger le chapitre vii, dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'occupation;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

08.02 - Avis de motion - Abroger le règlement 438-11 régissant les usages conditionnels et le remplacer par le règlement 475-14

Avis de motion est donné par Mme Patricia St-Hilaire, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 475-14.

Aux fins d'abroger et de remplacer le règlement 438-11 de façon à :

Créer le règlement 475-14 régissant les usages conditionnels.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

**2014-05
138**

08.03 - Demande de PIIA pour le 1655 rue Principale

Attendu que la municipalité a reçu la demande de permis suivante :

Numéro 2014-48 pour le 1655 rue principale, afin de reconstruire la verrière située en cour arrière;

Attendu que cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 472-14 en considérant qu'elle fait partie du secteur du vieux Saint-Gilles;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, suite à la recommandation du CCU, le Conseil municipal accepte la demande avec la mention suivante :

Que, les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-48 avec la modification pour le revêtement extérieur devra être de la même couleur que le revêtement extérieur existant présent sur le mur arrière et devra également être horizontal.

Adopté unanimement

**2014-05
139**

08.04 - Dérogation mineure - 603, rue Pard

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 786 situé au 603 rue Pard;

Attendu que la demande vise à permettre la construction d'un garage dans la cour avant à 1,9 mètre de la ligne de lot;

Attendu que la dimension du garage sera de 20 x 28, en portant la superficie à 560 pi² au lieu de 545 pi²;

Attendu que la façade du terrain n'est pas entièrement contigu à la voie publique, et que le garage sera adjacent à une cour latérale et arrière;

Attendu que la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la présente dérogation mineure tel que recommandé par le CCU

Adopté unanimement

**2014-05
140**

08.05 - Dérogation mineure pour la subdivision d'un lot non-desservi sur la rue Domaine St-Pierre

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 182, situé sur la rue Domaine St-Pierre;

Attendu que la demande vise à permettre la création d'un lot non-desservi ayant un frontage de 43.39 mètres au lieu de 45,0 m;

Attendu que le frontage résiduelle du terrain est conforme à la réglementation ;

Attendu que les terrains auront chacun des superficies conformes à la réglementation ;

Attendu que cette demande permettrait la création de 2 terrains résidentiels conformes et que ceux-ci sont situés dans un îlot déstructuré;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal accepte la présente dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

Adopté unanimement

**2014-05
141**

08.06 - Dérogation mineure - 128, rue Lacasse

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 822, situé au 128, rue Lacasse;

Attendu que, la demande vise en premier lieu à régulariser la distance minimale requise entre le garage et la résidence principale;

Attendu que, la construction est située à 1.75 mètres au lieu de 2.0 mètres;

Attendu que, la demande vise également à permettre l'implantation d'une clôture ayant une hauteur de 2.0 mètres en cour avant;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la dérogation mineure en partie, soit :

La demande qui vise à régulariser la distance minimale requise entre le garage et la résidence principale, tel que recommandé par le CCU;

Que, le Conseil municipal refuse la dérogation mineure en partie, soit :

La demande visant à permettre l'implantation d'une clôture à une hauteur de 2.0 mètres en cour avant. Le Conseil demande que la clôture soit installée conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adopté à la majorité

**2014-05
142**

08.07 - Demande de PIIA pour le 1730, rue Principale

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis suivante :

Numéro 2014-64 pour le 1730, rue Principale, afin d'installer des antennes-relais sur le clocher de l'église et permettre un agrandissement de 14x20 pour l'aménagement d'une salle mécanique;

Attendu que, cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturales (PIIA), tels que décrits dans le règlement 472-14 en considérant qu'elle fait partie du secteur du vieux Saint-Gilles;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la présente demande tel la recommandation du CCU;

Que, les travaux soient autorisés comme demandé par le permis 2014-64, en respectant les plans fournis par TELUS et reçu par courriel le 3 avril 2014, avec les modifications apportées et transmises par courriel le 30 avril 2014.

Adopté unanimement

08.08 - Avis de motion - Modification aux règlements 403-10 & 363-08 par le règlement 477-14 pour les zones de contraintes majeures et zone d'inondation de grand courant

Avis de motion est donné par M. Bruno Montminy, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 477-14.

Aux fins de modifier le règlement numéro 403-10 intitulé "plan d'urbanisme" de façon à :

Ajouter le secteur de Place Bonne-Entente comme une zone de contrainte majeure.

Aux fins de modifier le règlement numéro 363-08 intitulé "règlement de zonage" de façon à :

Crée une zone d'inondation de grand courant (0-20 ans) cartographiée pour le secteur de Place Bonne-Entente.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

09 - LOISIRS

09.01 - Pas de sujet au dossier.

Pas de sujet au dossier.

10 - INFRASTRUCTURES

2014-05
143

10.01 - Autorisation - Appel d'offre pour deux camionnettes

Attendu que, nous devons remplacer une camionnette pour le service des travaux publics et de l'aréna;

Attendu que, nous devons acquérir un véhicule pour le service des travaux publics;

Attendu que, les acquisitions représentent un montant supérieur à 25 000 \$;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De produire une soumission sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette de type 4 x 4 et d'une camionnette de type 2 x 4 pour nos services;

Adopté unanimement

10.02 - Discussion - Fossé entre la zone agricole et la zone urbaine / Secteur des Érables

Complément à apporter au dossier pour la séance de juin 2014

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

2014-05
144

11.01 - Appui - Prolongation du bail du centre de la petite enfance / CPE Jolibois

Attendu que, le Conseil d'administration du centre de la petite enfance CPE Jolibois a besoin d'une prolongation de délai pour la relocalisation de ses installations;

Attendu que, le Conseil municipal souhaite que les services de garde offert par le centre de la petite enfance CPE Jolibois demeure sur notre territoire et ce jusqu'à l'installation dans les nouveaux locaux;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, la municipalité de Saint-Gilles appuie la résolution produite le 5 mai 2014 par le Conseil d'administration de la garderie CPE Jolibois;

Que, le Conseil municipal transmette une copie de cette résolution auprès de la compagnie Fenêtres Élite et au Conseil d'administration du centre de la petite enfance CPE Jolibois.

Adopté unanimement

2014-05
145

11.02 - Appui - Relocalisation du centre de la petite enfance / CPE Jolibois

Attendu que, la municipalité dispose d'un terrain vacant permettant l'implantation d'une nouvelle installation d'un centre de la petite enfance CPE;

Attendu que, le terrain est situé idéalement dans le secteur institutionnel de la municipalité permettant d'offrir à proximité des activités adéquates à ce type de service;

Attendu que, la municipalité est prête à offrir gracieusement le terrain et l'installation des services d'aqueduc et d'égout jusqu'au bâtiment à construire;

Attendu que, la demande du centre de la petite enfance CPE Jolibois est faite en partenariat avec la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles autorise l'implantation d'une nouvelle installation infrastructure au nom du centre de la petite enfance CPE Jolibois sur le nouveau terrain;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'appuyer, la demande du CPE Jolibois pour la relocalisation du centre de la petite enfance dans un environnement sain et adéquat à ce type de clientèle;

De remercier l'entreprise Fenêtres Élite pour son implication permettant une amélioration importante aux familles de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière.

Adopté unanimement

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Pas de sujet au dossier.

13 - CONTENTIEUX

2014-05
146

13.01 - Représentation - Vente pour non paiement de taxes

Attendu que, le 12 juin prochain il y aura vente d'immeubles par la MRC de Lotbinière de trois lots pour non paiement des taxes municipales;

Attendu que, la municipalité doit être présente aux enchères pour récupérer les deniers qui lui sont dus;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, la directrice générale représente la municipalité lors de la mise en vente et signer les documents nécessaires pour les procédures légales de la vente par la MRC de Lotbinière, si nécessaire.

Adopté unanimement

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

2014-05
147

14.01 - Représentation à des activités de financement / Tournoi de golf

Attendu que, la municipalité comme par les années antérieures souhaite être présente pour certains événements marquants de notre collectivité;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'accepter l'invitation du tournoi de golf "La classique des Étoiles" de la Fondation Philippe Boucher qui se tiendra le 14 juin prochain, et de prendre les frais de 1 000 \$ pour un quatuor pour le golf, le brunch et le banquet au code budgétaire 02.701.30.340;

D'accepter l'invitation du tournoi de golf "Tournoi bénéfice du club de golf de Lotbinière" qui se tiendra le 6 juillet prochain, et de prendre les frais de 500 \$ pour un quatuor pour le golf, le brunch et le banquet au code budgétaire 02.110.00.346;

D'accepter l'invitation du tournoi de golf "Tournoi de la Caisse populaire St-Agapit-St-Gilles" qui se tiendra le 12 juillet prochain, et de prendre les frais de 300 \$ pour un quatuor pour le golf, le brunch et le banquet au code budgétaire 02.110.00.346.

Adopté unanimement

14.02 - Représentation - Tournoi bénéfice du Golf de Lotbinière

Transmis au point 14.01 pour ne pas alourdir le procès-verbal

14.03 - Représentation - Tournoi de la Caisse populaire St-Agapit-St-Gilles

Transmis au point 14.01 pour ne pas alourdir le procès-verbal

15 - SÉCURITE CIVILE

2014-05
148

15.01 - Acquisition - Appareil respiratoire de type Firehawk M7

Considérant que, nous avons besoin d'acquérir un appareil respiratoire pour se conformer aux normes de la sécurité incendie;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

D'acquérir un appareil respiratoire de type Firehawk M7 au coût de 5 195.00 \$ avant taxes et d'imputer la dépense au code budgétaire 02.220.00.643.

Adopté unanimement

16 - VARIA

Inscrire les éléments du varia ici.

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2014-05
149**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:17.

Adoptée unanimement

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière